

Saint-Lô, 2 juillet 2025

LE PRESIDENT

Monsieur le Ministre,

Depuis le mardi 24 juin et jusqu'au lundi 22 septembre 2025, le Département mène une concertation préalable pour la modernisation de l'axe Granville-Avranches. Afin de garantir sa neutralité, elle a été placée sous l'égide de deux garants de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Le projet du Département pour cette liaison très fréquentée a comme objectifs principaux de remédier aux congestions croissantes et aux problèmes de sécurité routière, tout en respectant l'environnement.

Parce que le précédent projet datant de 2006 a été refusé par l'Etat en 2021, considérant qu'il n'était plus conforme à la réglementation, le Département a repensé son approche pour une proposition sectorisée en phase avec les attentes des services instructeurs. Ainsi, le projet initial de construction d'une 2X2 voies en tracé neuf a été remplacé par une stratégie d'aménagement progressive et localisée le long de l'itinéraire existant. Cette réflexion, soumise désormais à la population, prévoit des aménagements à court terme mais aussi des projets plus ambitieux à long terme, tels que des contournements localisés et des créneaux de dépassement pour améliorer le quotidien des riverains et usagers de la route.

Toutefois, même s'ils reconnaissent la qualité de l'étude et le pragmatisme de la proposition du Département, les parlementaires de la Manche ont souhaité vous rencontrer en m'invitant à me joindre à eux, estimant que cette approche est perfectible au regard des enjeux exprimés par les riverains, salariés, professionnels de la route et touristes empruntant cette liaison.

Les parlementaires ont exposé leur souhait de proposer un projet pour l'axe Granville Avranches, qui reprendrait le principe d'une voie express du projet initial du Département pour améliorer circulation et cadre de vie des zones du Croissant, de la Maréchalerie et de la Havaudière. Je rejoins nos représentants dans leur analyse, étant moi-même particulièrement sensible aux difficultés et nuisances quotidiennes des riverains de l'axe.

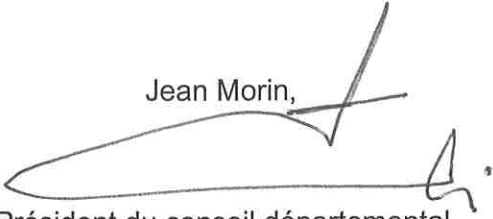
Monsieur Philippe Tabarot
Ministre chargé des Transports
Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75100 PARIS

Sachant la réglementation et les contraintes environnementales attachées aux projets routiers, la raison impérative d'intérêt public majeur au sens de l'article L. 411-1 du Code de l'environnement est une clef de la faisabilité d'une telle opération.

La concertation préalable en cours permettra dans quelques semaines de connaître les attentes précises de la population pour cet axe. S'il s'avère alors qu'un consensus solide a émergé pour l'aménagement d'une voie express, et que l'Etat estime quant à lui que cela pourrait répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur, je proposerai au Conseil départemental de modifier en ce sens le projet d'aménagement de l'axe Granville-Avranches.

Au cours de notre échange du 24 juin dernier, vous nous avez dit soutenir l'intérêt d'un projet conciliant enjeux du territoire et préservation de l'environnement, et vouloir faciliter l'émergence d'une solution alternative plus ambitieuse. Je vous saurais gré de nous confirmer ce soutien et l'accompagnement constructif des services de l'Etat dans la Manche, tant cette position est attendue par la population et les élus du territoire.

Je vous remercie pour cette rencontre positive au bénéfice potentiel des riverains et usagers de l'axe Granville Avranches et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean Morin,

Président du conseil départemental

Avec l'approbation et le soutien des parlementaires de la Manche

Béatrice Gosselin,
Sénatrice

David Margueritte,
Sénateur

Bertrand Sorre,
Député

Adresses e-mail

Madame Béatrice Gosselin : b.gosselin@senat.fr

Monsieur David Margueritte : d.margueritte@senat.fr

Monsieur Bertrand Sorre : bertrand.Sorre@assemblee-nationale.fr